

COLONNA D'ISTRIA Raphaël
La Piuvanaccia
20167 Appietto

Commissaire Enquêteur

**Enquête Publique conjointes relatives au projet
d'extension du cimetière de la commune de TOLLA**

Rapport du commissaire enquêteur

Sommaire

	Pages
1 Le cadre général	3
1.1 Introduction	3
1.2 Contexte	3
1.3 Objet des enquêtes publiques conjointes	3
1.4 Cadre juridique	4
2 Le projet	4
2.1 La nature du projet	4
2.2 Les parcelles	5
2.3 Le coût d'acquisition et les travaux	5
3 Les enquêtes publiques	5
3.1 Présentation du dossier d'enquête	5
3.2 Mise en place des enquêtes publiques	6
3.3 Affichage et publicité	6
3.4 L'enquête publique dématérialisée	7
3.5 Information des propriétaires et usagers	7
3.6 Les permanences	12
4 Les observations et avis recueillis	12
4.1 Les courriers reçus	12
4.2 Les observations des registres « papier »	13
4.3 Les observations des registres dématérialisés	14
4.4 Le bilan de l'enquête publique	15
4.5 Les avis des personnes publiques associées	17
5 La table des annexes	18

1- Le cadre général

1.1 Introduction :

La commune de TOLLA se situe en Corse du Sud, dans la communauté de communes CELAVU PRUNELLI. Elle est traversée par la route RD n°3. Cette commune de moyenne montagne se compose d'un lieu de vie principal au travers du village, à 635 m d'altitude. Le territoire communal s'étend sur 25,45 km².

La commune conserve une bonne attractivité malgré un « exode » vers Ajaccio et sa périphérie. La population permanente s'élève à 125 habitants.

Cette localité compte plusieurs résidences secondaires : sa population varie fortement selon les saisons.

1.2 Contexte du projet :

Le cimetière historique de la commune de TOLLA, créé en 1930, est saturé. Il s'étend sur 4278 m². Aucun espace n'est dorénavant disponible pour la création d'une nouvelle sépulture. La commune se doit de répondre à ce service public en vertu de l'article L. 2223-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article indique notamment que les terrains réservés à l'inhumation doivent être cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé de défunts qui pourraient y être enterrés annuellement.

1.3 Objet des enquêtes publiques conjointes :

Les enquêtes publiques conjointes, l'une préalable à la déclaration d'utilité publique, et l'autre, parcellaire ont été demandées au préfet de Corse du Sud par la commune. Leurs objectifs respectifs sont d'une part, de s'assurer de l'utilité publique du projet et d'autre part, de déterminer le périmètre des parcelles concernées et enfin de vérifier l'identité de leurs propriétaires ou ayants droit.

1.4 Cadre juridique :

- le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme,
- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-1 à L.2223-3, R.2223-1 à R.2223-4,
- le code de la santé publique,
- le décret n° 2011-2018 du 29 Décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique,
- l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016,
- la délibération du Conseil Municipal de TOLLA n° 18/2021 du 14 mai 2021,
- la décision n° E21000043/20 du Président du Tribunal Administratif de Bastia du 20 octobre 2021 désignant un commissaire enquêteur titulaire et son suppléant,
- l'arrêté préfectoral n° 2A-2021-11-25-00004 en date du 25 novembre 2021 portant ouverture des enquêtes publiques conjointes.

2- Le projet

2.1 La nature du projet :

La Commune de TOLLA, maître d'ouvrage de ce projet, a adopté une délibération le 14 mai 2021 (**Annexe n° 001**) afin d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique en vue de l'acquisition des deux parcelles par voie d'expropriation.

La commune avait initialement établi des démarches avec l'ensemble des 21 ayants droit du défunt propriétaire de deux parcelles, Monsieur Noël SALINI, décédé en 1950. Cependant, l'un des héritiers a refusé de collaborer à la démarche amiable entamée par la commune en 2020 (**Annexe 002**).

Le cimetière actuel se situe, à 580 mètres d'altitude, en contrebas du village et en surplomb du lac de TOLLA. Il est établi sur les parcelles B 513 et B 514 (**Annexe 003**). Elles sont desservies par une route communale. Outre des tombes et des caveaux, il est doté d'emplacements d'urnes funéraires et d'un jardin du souvenir.

Le projet d'extension a bénéficié le 15 février 2021 d'un avis favorable d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique après étude des incidences sur la qualité des eaux superficielles, des eaux souterraines et des eaux de baignade du lac.

Les captages d'eau potable qui alimentent la population de TOLLA sont éloignés du secteur. Ils ne peuvent subir aucun impact. Le projet d'extension sera néanmoins soumis à des prescriptions découlant d'une instauration ultérieure du périmètre de protection rapprochée (PPR) des prises d'eau en contre bas du barrage de TOLLA, exploitées par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien. A cet effet, une bande de 10 mètres en limite aval de la parcelle B 512 sera incluse dans le PPR (**Annexe 004**) sur environ 210 m².

2.2 Les parcelles :

Parcelle	Surface	Etat	Largeur moyenne
B 511	1380 m2	Ancien verger - En pente	65 ml
B 512	457 m ²	Ancien verger - En pente	65 ml

Ces deux parcelles sont situées en emplacement réservé parmi le PLU en vigueur dans le but d'un agrandissement du cimetière. Aucun entretien ne semble effectué sur ces parcelles. La totalité de la surface de chaque parcelle est à acquérir. Il n'existe aucune superficie résiduelle.

2.3 Le coût d'acquisition et les travaux :

La valeur des deux parcelles a été estimée à 24.000 € par les services des domaines le 18/05/2017.

Le dossier d'enquêtes publiques conjointes ne comporte pas d'informations techniques ou financières sur l'aménagement de l'extension du cimetière.

3- Les enquêtes publiques

3.1 Présentation du dossier d'enquêtes publiques :

Le dossier comportait les pièces suivantes :

- 1- Le dossier d'enquête publique parcellaire,
- 2- Le dossier de Déclaration d'Utilité Publique,
- 3- Un rapport hydrogéologique,
- 3- La délibération du Conseil Municipal,
- 5- L'évaluation du service des domaines,
- 6- L'état et les plans parcellaires des terrains,
- 8- L'avis de la DDT,
- 9- L'arrêté d'ouverture d'enquêtes publiques et les avis de parution.

3.2 Mise en place :

Le Président du Tribunal Administratif de Bastia, par décision N° E21000043 / 20 du 20 octobre 2021 (**Annexe n° 005**), m'a missionné pour ces enquêtes publiques conjointes.

Dès lors, j'ai sollicité le bureau de l'environnement et de l'aménagement de la Préfecture de Corse du Sud pour disposer du dossier et de toutes les informations utiles.

J'ai transmis au Tribunal Administratif de Bastia l'attestation sur l'honneur relative à l'absence d'intérêt personnel ou professionnel dans ce dossier (**Annexe 006**).

J'ai contacté Monsieur le Maire de TOLLA pour un entretien. Celui-ci s'est tenu en Mairie le vendredi 12 novembre. Après avoir évoqué les modalités de mise en œuvre des enquêtes publiques conjointes, nous avons défini le planning des permanences. Une visite du lieu du projet d'extension du cimetière s'est ensuite déroulée.

Les dates des permanences ont été validées après concertation du lundi 15 novembre avec un agent du bureau de l'environnement et de l'aménagement de la Préfecture de Corse du Sud. Dès lors, le préfet de Corse du Sud a fixé les modalités de déroulement des enquêtes au travers de l'arrêté n° 2A-2021-11-25-00004 du 25 novembre 2021 (**Annexe n° 007**).

Les permanences se sont déroulées selon le calendrier suivant :

Samedi 18 décembre 2021 de 08 h 30 à 11 h 30 en mairie de TOLLA, siège de l'enquête.
Jeudi 23 décembre 2021 de 13 h 30 à 16 h 30 en mairie de TOLLA,
Jeudi 30 décembre 2021 de 13 h 30 à 16 h 30 en mairie de TOLLA,
Samedi 08 janvier 2022 de 08 h 30 à 11 h 30 en mairie de TOLLA.

3.3 Affichage et publicité :

L'avis d'enquêtes a été publié dans le quotidien « Corse Matin » le 03 décembre 2021 et le 24 décembre 2021 ainsi que dans l'hebdomadaire « Le Journal de la Corse » couvrant les semaines du 10 au 16 décembre 2021 n°11293 et du 24 décembre 2021 au 06 janvier 2022 n°11295-96 (**Annexe n° 008**).

Celui-ci a également été affiché par les services de la mairie sur les panneaux prévus à cet effet ainsi qu'à proximité des lieux du projet. Un certificat d'affichage a été fourni (**Annexe n° 009**).

3.4 L'enquête publique dématérialisée.

Le commissaire enquêteur a indiqué au maire que ces enquêtes publiques nécessitaient l'utilisation d'un registre dématérialisé, de préférence pour chacune d'entre elles, et la publication de toutes les pièces du dossier sur internet. Le secrétariat a donc pris contact avec un prestataire spécialisé. Deux registres électroniques distincts étaient accessibles :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/2788> - DUP
- <https://www.registre-dematerialise.fr/2789> - Parcellaire

Un poste informatique était disponible dans la salle de permanence pour toute personne qui aurait souhaité consulter le dossier par ce moyen.

Enfin deux courriels dédiés ont été mis en place :

- enquete-publique-2788@registre-dematerialise.fr - DUP
- enquete-publique-2789@registre-dematerialise.fr - Parcellaire

3.5 Information des propriétaires et usagers :

Les vingt et un ayant droit des parcelles B 511 et B 512 ont reçu la notification avec accusé de réception (AR) de la mise en place de ces enquêtes publiques. Les AR figuraient au dossier mis à disposition de la population.

Cette correspondance comprenait une lettre de présentation de la procédure, une fiche de renseignements à remplir (**Annexe n° 010**), l'arrêté d'ouverture d'enquêtes publiques et l'avis au public.

Voici un tableau de suivi de ces notifications

Parcelles Section B	Surfaces totales en m ²	Surfaces à acquérir en m ²	Notifications et questionnaires de renseignements			
			Propriétaires identifiés avant enquête publique	Notification	Distribution	Réponse
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Madame [REDACTED] [REDACTED] Née le 28 mai 1903 à Orange [REDACTED] Sans profession Epouse de Monsieur FUMAI [REDACTED] - [REDACTED] [REDACTED]	Oui	Oui	Oui - Questionnaire

Parcelles Section B	Surfaces totales en m ²	Surfaces à acquérir en m ²	Notifications et questionnaires de renseignements			
			Propriétaires identifiés avant enquête publique	Notification	Distribution	Réponse
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Monsieur [REDACTED] [REDACTED] Né le 28 septembre 1966 [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	Oui	Oui	Non
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Monsieur [REDACTED] [REDACTED] Né le 09 octobre 1933 [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	Oui	Oui	Oui - Questionnaire
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Madame [REDACTED] [REDACTED] Née le 20 juin 1974 [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	Oui	Oui	Non
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Monsieur [REDACTED] [REDACTED] Né le 11 novembre 1971 [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	Oui	Oui	Non
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Madame [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] Née le 02 octobre 1934 [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	Oui	Oui	Non

Parcelles Section B	Surfaces totales en m ²	Surfaces à acquérir en m ²	Notifications et questionnaires de renseignements			
			Propriétaires identifiés avant enquête publique	Notification	Distribution	Réponse
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Monsieur Jérôme GUBANI Né le 20 mai 1947 à AIACCIO Retraité Eoux de CUBY Elisabeth - 35, rue Pascal 97100 VILLEURBANE	Oui	Pas retour AR	Oui - Pas de formulaire
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Monsieur Dominique GUBANI Né le 17 février 1950 à AIACCIO Retraité Eoux de LUCCIONI Marie - Quartier Boosello Monsieur Barbato Monsieur GUBANI	Oui	Oui	Oui - Questionnaire
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Monsieur Jean-Paul MARIANI Né le 8 avril 1957 à Marseille Couvreur Eoux de Irène NICOLOPOLLO - Oratoire d'Alger Monsieur MARIANI	Oui	Pas retour AR	Non
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Monsieur Pierre MARIANI Né le 10 août 1958 à AIACCIO Chauffeur Déménageur Retraité - Résidence de Montesoro SALIZADA Rue 193 Monsieur MARIANI	Oui	Oui	Non
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Madame Marie-Paule MARIANI Née le 09 mai 1964 à BASTIA Agent des services de soins Retraité - Rue de la côte fleurie 97136 ROQUEFORT SUR MARIANI	Oui	Oui	Non

Parcelles Section B	Surfaces totales en m ²	Surfaces à acquérir en m ²	Notifications et questionnaires de renseignements			
			Propriétaires identifiés avant enquête publique	Notification	Distribution	Réponse
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Madame Georgette BEGOU épouse BAYLE Née le 25 juillet 1940 à Marseille France Veuve de BAYLE Roland Leon Monsieur 10 rue Des Feltrins 13001 MARSEILLE	Oui	Oui	Oui - Questionnaire
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Madame Antoinette BEGOU épouse ROSSI Née le 18 mai 1947 à MARSEILLE France Veuve de ROSSI Gerard 10 boulevard Dompard 13007 MARSEILLE	Oui	Pas retour AR	Oui - Questionnaire
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Madame Marie-Jeanne RIODETTI Née le 20 octobre 1926 à MAUCO Celtaire France - Les Colmes Haut Marie-Françoise 10000 MARSEILLE	Oui	Oui	Oui - Questionnaire
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Madame Marie-Laurie RIODETTI Née le 07 octobre 1948 à LEVY Marseille France - Les Colmes Haut Marie-Françoise 10000 MARSEILLE	Oui	Oui	Oui - Questionnaire
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Madame Marie-Dominique RIODETTI épouse MAUPOIX Jean-Marc Née le 26 juin 1945 à LEVY France - 10, boulevard Seignelay 13000 MARSEILLE	Oui	Oui	Oui - Questionnaire

Parcelles Section B	Surfaces totales en m ²	Surfaces à acquérir en m ²	Notifications et questionnaires de renseignements			
			Propriétaires identifiés avant enquête publique	Notification	Distribution	Réponse
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Madame [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] né le 17 février 1951 à Devie [REDACTED] [REDACTED] - [REDACTED] de Pierrelatte (26) [REDACTED] [REDACTED] 0090 ALACCIO	Oui	Oui	Oui - Questionnaire
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Monsieur [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] né le 22 février 1966 à Annaba [REDACTED] [REDACTED] Algérie [REDACTED] époux de SYMIE [REDACTED] [REDACTED] Demandeur d'emploi - [REDACTED] 03, rue du Berceau [REDACTED] 13005 [REDACTED]	Oui	Oui	Oui - Questionnaire
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Monsieur [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] né le 23 janvier 1968 à Annaba [REDACTED] [REDACTED] Algérie [REDACTED] [REDACTED] possédant d'un salon de thé - [REDACTED] 1, rue de l'Abbe Feraud [REDACTED] 13005 MARSEILLE	Oui	Non distribuée - Affichée à la porte de la mairie	Non
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Monsieur [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] né le 01 mars 1953 à Devie [REDACTED] [REDACTED] - [REDACTED] Rue Sorba [REDACTED] 0090 DEVIE	Oui	Oui	Non
n° 511 & n°512	1380 & 457	1380 & 457	Monsieur [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] né le 10 mars 1942 à Devie [REDACTED] [REDACTED] - [REDACTED] Rue Sorba [REDACTED] 0090 DEVIE	Oui	Oui	Non

Un certificat (**Annexe n° 011**) atteste l’affichage d’un courrier non distribué avant le début des enquêtes publiques et jusqu’au terme de celles-ci.

Trois notifications n’ont bénéficié d’aucun retour en mairie : ni avis de réception ni lettre non distribuée ni réponse au formulaire. Il s’agit des notifications à l’attention de madame BEGOU épouse ROSSI Emilienne (questionnaire renvoyé), de monsieur GUBANTI Jérôme et de monsieur MARIANI Jean Paul. Néanmoins, à la demande du commissaire enquêteur, la commune a réclamé des explications aux services de la poste. Ainsi, un document précisant une distribution de ces trois courriers contre signature de leur destinataire a été obtenu (**Annexe n° 012**) auprès de la poste.

3.6 Les permanences :

Les permanences se sont déroulées aux heures précisées par l’arrêté préfectoral n° 2A-2021-11-25-00004 en date du 25 novembre 2021. Lors de la première d’entre-elles, **le maire a ouvert le registre d’enquête publique parcellaire** alors que le commissaire enquêteur a ouvert le registre d’enquête publique préalable à la déclaration d’utilité publique.

Chaque permanence s’est tenue dans la salle de délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire et moi-même avons, le dernier jour de permanence, signé le registre qu’il nous incombait respectivement de clôturer. A mon départ, j’ai pu emporter l’ensemble des pièces du dossier et les deux registres d’enquêtes publiques.

4- Les observations et avis recueillis

4.1 Les courriers postaux reçus en mairie :

Observation n° 01 – Monsieur Jérôme GUBANTI.

Cette personne s’oppose à l’expropriation des parcelles B 511 & B 512 invoquant d’une part un défaut de concertation et d’autre part une absence de proposition écrite. Monsieur GUBANTI aurait simplement eu des contacts téléphoniques avec le maire pour évoquer des documents à remplir pour une cession des deux parcelles dont il est cohéritier.

Par ailleurs, monsieur GUBANTI n’aurait pas eu de réponse à un courrier recommandé à l’attention de la commune après un échange avec la CAPA à propos de la proximité du projet avec le lac de TOLLA. Ces courriers figurent parmi les pièces annexées au registre de DUP.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Les documents figurant au dossier d'enquêtes publiques conjointes indiquent que toutes les personnes concernées avaient été préalablement sollicitées par la commune dans le cadre d'une démarche amiable, y compris monsieur GUBANTI.

4.2 Les observations des registres « papier »:

a) Pendant les permanences

Permanence du samedi 18 décembre 2021 :

Une visite sans observation écrite de la part de monsieur **MERLI Jean**. Cet habitant du village indique néanmoins oralement son attente forte vis-à-vis du projet afin de pouvoir disposer d'une concession dans son village natal.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Cette personne témoigne d'une volonté légitime de pouvoir « rester » près du lieu où il vit après son décès.

Permanence du jeudi 23 décembre 2021.

Aucune visite

Permanence du jeudi 30 décembre 2021.

Aucune visite

Permanence du samedi 08 janvier 2022.

Observation n° 02 - Monsieur le Maire.

Le maire précise que « tous les ayants droit », y compris monsieur GUBANTI Jérôme ont reçu un courrier en date du 15 juin 2020 de la part de la commune dans lequel était exposée l'obligation communale de procéder à un agrandissement du cimetière actuel.

Le premier magistrat précise que ce courrier comportait l'estimation du bien (24.000 €) réalisée par les domaines. Le maire explique ne pas avoir répondu au courrier de monsieur GUBANTI estimant que la réponse de la CAPA apportait les éléments attendus par ce dernier. Le maire précise, enfin, que la notice explicative et le rapport de l'hydrogéologue joints au dossier de DUP complètent l'information de monsieur GUBANTI Jérôme.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Les faits relatés ci-dessus correspondent aux éléments en possession du commissaire enquêteur dès la prise de connaissance des dossiers d'enquêtes publiques.

b) Hors permanences

Observation n° 03 - Monsieur MERLI Jean

Monsieur MERLI a rédigé une observation le 07 janvier 2022 dans le registre de DUP : cette personne précise avoir sollicité auprès de la commune l'octroi d'une concession. Sa demande n'a pas pu être satisfaite par manque de place dans le cimetière actuel. Aussi, il qualifie le projet communal d'extension « de bonne initiative » à propos duquel il espère qu'un « avis favorable du Préfet » sera accordé.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Cet habitant de TOLLA renouvelle par écrit son souhait d'être « inhumé » dans son village.

4.3 Les observations des registres dématérialisés :

Observation n° 4 – Patrick et Véronique CAPRIOLI.

Ce couple témoigne de l'impossibilité d'acquiescer une concession au cimetière communal par manque de place. Ces personnes espèrent que le projet d'extension aboutira.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Idem observation orale en page 13.

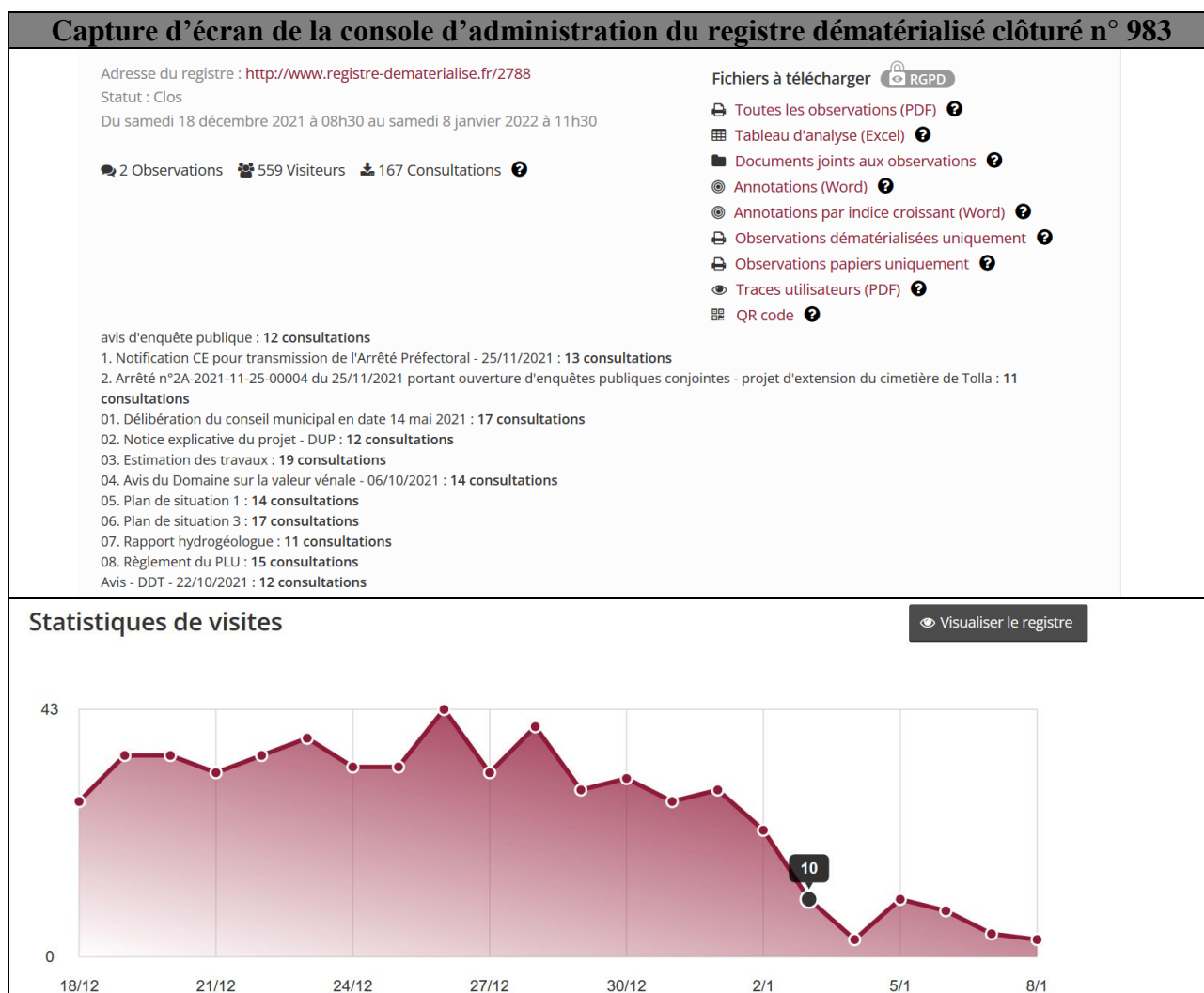
4.4 Le bilan de l'enquête publique :

a) Le registre papier et les permanences.

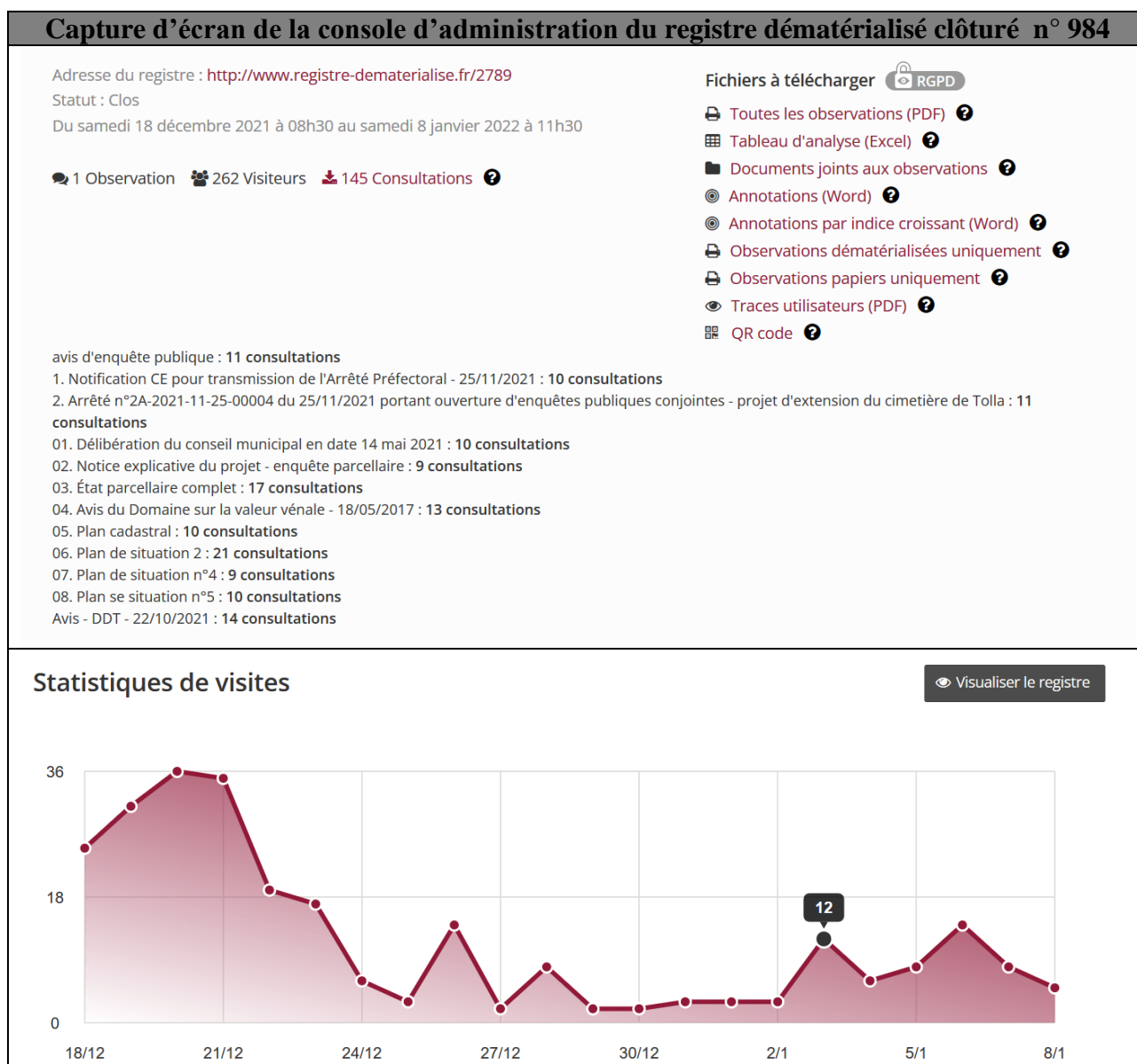
Permanences	Observations écrites	Courriers postaux	Observations orales	Nombre total de visites en permanence
Samedi 18 décembre 2021	0	-	1	1
Jeudi 23 décembre 2021	0	-	0	0
Jeudi 30 décembre 2021	0	-	0	0
Samedi 08 janvier 2022	1			1
Sous total	1	-	1	2
Hors permanence	1	1	-	
Total	2	1	1	

b) Les registres dématérialisés.

- Enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique



- Enquête publique parcellaire.



Le courrier de monsieur GUBANTI reçu en mairie a été ajouté aux deux registres dématérialisés afin que chacun puisse en prendre connaissance, quelque soit le mode de participation à ces enquêtes publiques conjointes.

4.5 L'avis des personnes publiques associées et autres tiers :

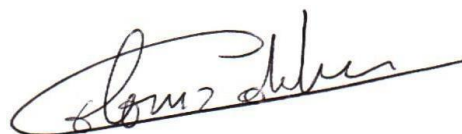
La Direction Départementale des Territoires – Mission Appui et Pilotage indique dans un courrier du 02/10/2021 que la zone du projet est soumise à un aléa moyen-faible à propos des feux de forêts. Ceci implique un débroussaillage dans une limite de 50 mètres (**Annexe 012**).

Un hydrogéologue agréé a émis un avis favorable (non joint en annexe à ce rapport) avec une prescription découlant du Périmètre de Protection Rapprochée des ressources en eau de la CAPA. Il s'agira de ne créer aucune sépulture ni de recouvrir de bitume sur une bande de 10 mètres de large à l'aval de la parcelle B 512.

Rapport composé de 17 pages

Fait à APPIETTO le 12 février 2022

Raphaël COLONNA D'ISTRIA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Raphaël Colonna d'Istria', written over a horizontal line.

COMMISSAIRE ENQUETEUR

Un exemplaire de ce rapport a été adressé en recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et ainsi que trois exemplaires à monsieur le préfet de Corse du Sud. Une copie numérique a été jointe pour faciliter la reproduction du document.

5 - Table des annexes.

Annexe 001 : La délibération de la conseil municipal,

Annexe 002 : Modèle de courrier de négociation,

Annexe 003 : Situation du cimetière,

Annexe 004 : Impact du PPR,

Annexe 005 : l'ordonnance de désignation du commissaire enquêteur,

Annexe 006 : L'attestation sur l'honneur du commissaire enquêteur,

Annexe 007 : L'arrêté d'ouverture d'enquêtes conjointes,

Annexe 008 : Les parutions dans la presse,

Annexe 009 : Le certificat d'affichage de l'avis au public,

Annexe 010 : Les documents adressés au propriétaire et à l'exploitant,

Annexe 011 : Le certificat d'affichage des courriers non distribués,

Annexe 012 : L'avis de la Direction Départementale des Territoires.

Annexes